



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 7 NOVEMBRE 2023

COMPTE-RENDU

Présents : Monsieur Pascal BOUGAULT

Mesdames Anny THUILLIER, Catherine MASSONS, Nicole THOIRAIN, Roselyne MULLER, Kélène SAILLARD

Messieurs Luc RAUDIN, Daniel THOIRAIN, M. Rémi GAY ;

Excusé(e)s : M. Gautier LABESSE, M. Alain PLOIX,

-
- La demande du Maire pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour a été acceptée :
Devis toiture de la salle polyvalente

 - Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2023.

➤ **Délibération 19 : Devis toiture de la salle polyvalente**

Le Maire explique que plusieurs fuites ont été constatées dues au gel et à la vétusté des tuiles à la salle du marché couvert, la toiture étant très abimée il indique qu'il est indispensable d'effectuer des réparations.

Il présente le devis de l'entreprise CM Bâtiment pour un montant de 34 115€ HT.

Des subventions peuvent être demandées afin de réduire les coûts pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis et autorise le Maire à effectuer des demandes de subvention.

➤ **Délibération 20 : Désignation d'un référent déontologue pour les élus**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de désigner un référent déontologue. Son rôle est d'apporter son expertise en toute impartialité pour chaque questionnement lié à la déontologie.

Le Conseil Municipal y est favorable et autorise la Maire à demander l'accord de Me Jacques FLOTTES DE POUZOL comme référent déontologue pour la commune.

➤ **Aménagements extérieurs**

Le Conseil municipal a décidé d'acheter un lot de trois tables de pique-nique pour la somme de 1 360€ HT. Elles seront installées dans plusieurs endroits de la commune.

➤ **Clôture et mur du cimetière**

Un pare vue va être installé entre le cimetière et la maison de Mme DUHOT.

➤ **Délibération 21 : Solution pour diminuer les excès de vitesse dans la rue des Charmes de l'Orme et rue du Chaudot**

Le Maire expose que plusieurs habitants de la commune lui ont fait part de la circulation excessive rue des Charmes de l'Orme et rue du Chaudot.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de l'achat d'un radar pédagogique déplaçable. Ce dernier permettra entre autres de faire des statistiques sur le passage et la vitesse des véhicules.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Les guirlandes lumineuses installées sur la devanture de la Mairie étant vétustes, il a été décidé d'en acheter des nouvelles.

- Noël : Un évènement festif aura lieu à la Mairie le dimanche 17 décembre 2023, le tirage au sort des affouages sera organisé à cette occasion.

Le Maire,

Pascal BOUGAULT

